

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018
VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-huit, le 22 février à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Pascale DAKA, Thierry DUPLAT, André MONGODIN, Louis ROZE, Nicole BARDAINE, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, Christophe BOITTIN

Excusé(s) : Yannez BOUCHER-HENRY, Marie-Anne BRIAND, David VEILLARD, Rachel CHEVILLARD, Florence PAINCHAUD

Pouvoirs :
Yannez BOUCHER-HENRY a donné pouvoir à André MONGODIN
Marie-Anne BRIAND a donné pouvoir à Claudine PAYSANT
David VEILLARD a donné pouvoir à Louis ROZE
Rachel CHEVILLARD a donné pouvoir à Sabrina SAUDRAIS
Florence PAINCHAUD a donné pouvoir à Pascale DAKA

Nicole BARDAINE est nommée secrétaire de séance.

Les questions suivantes sont retirées de l'ordre du jour et reportées au prochain conseil :

- Convention de mise à disposition d'une automotrice de désherbage à la commune de St M'Hervé
- OGEC – Ecole privée : subvention à caractère social

Avis du conseil municipal sur le procès-verbal du 13 février 2018 : avis favorable à l'UNANIMITE

Le présent procès-verbal a été affiché le 2 mars 2018

➤ **Projets de comptes administratifs 2017**

Mme le Maire, expose :

Comme chaque année, les comptes administratifs ne pourront pas être votés lors de cette séance car la mairie n'a pas à ce jour reçu le compte de gestion du trésorier. Cependant, il est proposé aux conseillers municipaux d'étudier les comptes administratifs 2017 des différents budgets et de ne procéder au vote que lors du prochain Conseil Municipal.

Les projets de comptes administratifs ont été examinés par la commission finances le 15 février 2018 et transmis par mail aux conseillers.

Budget principal

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 525 807,34 €	983 391,48 €
Recettes	1 525 807,34 €	766 727,90 €
Résultat 2017		-216 663,58 €
Résultat reporté 2016		-93 544,51 €
Résultat cumulé (A)		-310 208,09 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 450 207,07 €	1 187 166,14 €
Recettes	1 450 207,07 €	1 488 832,43 €
Résultat 2017		301 666,29 €
Résultat reporté 2016		0,00 €
Résultat cumulé		301 666,29 €

Budget assainissement

Fonctionnement		
	BP	Réalisations
Dépenses	184 224,06 €	21 213,58 €
Recettes	184 224,06 €	20 413,00 €
Résultat de l'exercice		-800,58 €
Résultat N-1 à reporter		159 224,06 €
Résultat cumulé		158 423,48 €
Investissement		
	BP	Réalisations
Dépenses	207 165,03 €	2 766,50 €
Recettes	207 165,03 €	17 590,73 €
Résultat de l'exercice		14 824,23 €
Résultat N-1 à reporter		189 574,30 €
Résultat cumulé		204 398,53 €

Budget ZA de la Haute Bouexière

Fonctionnement		
	BP	BP
Dépenses	63 132,07 €	40 163,14 €
Recettes	63 132,07 €	40 163,14 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Résultat N-1 à reporter	0,00 €	-4 483,93 €
Résultat cumulé	0,00 €	-4 483,93 €
Investissement		
	BP	BP
Dépenses	97 286,28 €	40 163,14 €
Recettes	97 286,28 €	38 643,14 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	-1 520,00 €
Résultat N-1 à reporter	0,00 €	-38 643,14 €
Résultat cumulé	0,00 €	-40 163,14 €

Budget lotissement le Champ Richard

Fonctionnement		
	BP	Réalisations
Dépenses	158 150,68 €	122 497,25 €
Recettes	158 150,68 €	130 426,69 €
Résultat de l'exercice		7 929,44 €
Résultat N-1 à reporter		12 717,79 €
Résultat cumulé		20 647,23 €
Investissement		
	BP	Réalisations
Dépenses	288 080,76 €	105 583,89 €
Recettes	288 080,76 €	122 496,87 €
Résultat de l'exercice		16 912,98 €
Résultat N-1 à reporter		-122 496,87 €
Résultat cumulé		-105 583,89 €

Le conseil municipal prend acte des projets de comptes administratifs 2017.

➤ **2018 02 22 d1 – Subventions aux associations 2018**

Stéphane DOUBIN et Louis ROZE sortent de la salle du conseil pour cette délibération

M. Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, présente aux conseillers le compte-rendu de la commission LASIC du 6 février 2018.

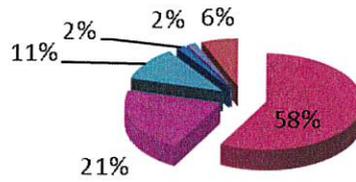
La commission LASIC propose d'accorder des subventions sur la base du barème suivant (modification par rapport à 2017 en rouge) :

Subventions	Montant
Aide à la Personne	37,50 €
Arbitrage	Sur justificatif mentionné au bilan dans la limite de 13,50€ X le nbre de licenciés
Education	37,50 €
Encadrement	18,50 €
Fonctionnement	27,00 €

Synthèse des propositions de subventions :

Type association	2016		2017		2018		Différence 2017-2018	
	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Montant	%
Asso. autres Balazé	39	3 420,00 €	33	3 370,00 €	41	3 620,00 €	250,00 €	7,42%
Autres associations	39	3 220,00 €	33	3 120,00 €	41	3 620,00 €	500,00 €	16,03%
Associations culturelles	0	200,00 €	0	250,00 €	0	0,00 €	-250,00 €	-100,00%
Asso. Extérieures	101	4 370,80 €	98	4 005,20 €	86	3 503,00 €	-502,20 €	-12,54%
Associations culturelles	0	1 000,00 €	0	1 000,00 €	2	1 075,00 €	75,00 €	7,50%
Associations sportives	15	405,00 €	12	324,00 €	10	270,00 €	-54,00 €	-16,67%
Autres associations	71	2 403,30 €	74	2 360,00 €	67	1 895,50 €	-464,50 €	-19,68%
Etablissements Scolaires privés	15	562,50 €	9	211,20 €	7	262,50 €	51,30 €	24,29%
Etablissements Scolaires publics	0	0,00 €	3	110,00 €	0	0,00 €	-110,00 €	-100,00%
Asso. sports Balazé	213	12 098,00 €	210	12 048,00 €	180	9 765,00 €	-2 283,00 €	-18,95%
Total	353	19 888,80 €	341	19 423,20 €	307	16 888,00 €	-2 535,20 €	-13,05%

Tableau des subventions 2018



- Asso. sports Balazé Associations sportives
- Asso. autres Balazé Autres associations
- Asso. Extérieures Autres associations
- Asso. Extérieures Etablissements Scolaires privés
- Asso. Extérieures Associations sportives
- Asso. Extérieures Associations culturelles

	2016	2017	2018
Associations de Balazé (article 6574)	15 518,00 €	15 413,00 €	13 385,00 €
Autres associations	3 220,00 €	3 120,00 €	3 620,00 €
Balaz'riders Balazé			500,00 €
Calin-Calinou Balazé	700,00 €	800,00 €	800,00 €
Club de la rencontre Balazé	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Piégeage Balazé	650,00 €	450,00 €	450,00 €
Société Mutuelle des Chasseurs de Balazé	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Union des Anciens Combattants de Balazé	420,00 €	420,00 €	420,00 €
Associations sportives	12 098,00 €	12 048,00 €	9 765,00 €
Badminton Balazé	1 274,00 €	1 501,50 €	1 547,00 €
Cyclo Club Balazé	260,00 €	260,00 €	
JA Balazé Basket	6 490,00 €	6 726,00 €	4 641,00 €
JA Balazé Foot	2 891,00 €	2 596,00 €	3 531,50 €
JA Balazé Pêche		100,00 €	
JA Balazé Zumba	1 092,00 €	819,00 €	
TENNIS Club de la Haute Vilaine et Cantache Balazé	91,00 €	45,50 €	45,50 €
Associations culturelles	200,00 €	250,00 €	
BaTaChris Tival	200,00 €	250,00 €	
Associations extérieures (article 6574)	3 668,30 €	3 684,00 €	3 240,50 €
Autres associations	2 403,30 €	2 360,00 €	1 895,50 €
ADAPEI Territoire de Vitré	262,50 €	262,50 €	
ADMR Vitré	800,00 €	800,00 €	800,00 €
ADSPV Vitré	75,00 €	75,00 €	75,00 €
AFDI Bretagne	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association ALBATROS centre hospitalier Guillaume REGNIER	37,50 €	37,50 €	37,50 €
Association Prévention Routière Ille et Vilaine	75,00 €	75,00 €	0,00 €
CLIC des Portes de Bretagne	233,30 €	230,00 €	
Les restaurants du cœur Ille et Vilaine	100,00 €	100,00 €	75,00 €
Rêves de clowns		50,00 €	50,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Solidarité Vitréenne EPISOL	220,00 €	230,00 €	230,00 €
Associations sportives	405,00 €	324,00 €	270,00 €
Association Les lolitas Chatillon en Vendelais	54,00 €	54,00 €	
Chatillon Sport Section Danse	216,00 €	216,00 €	243,00 €
JCP Vitré	135,00 €	54,00 €	27,00 €
Associations culturelles	1 000,00 €	1 000,00 €	1 075,00 €
La Boueze Balazé			75,00 €
Rue des Arts "Festival Désarticulé"	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Etablissements scolaires privés ext. (article 6574)	662,50 €	211,20 €	262,50 €
Etablissements Scolaires privés	562,50 €	211,20 €	262,50 €
Groupe Antoine de Saint-Exupéry	225,00 €	112,50 €	187,50 €
Lycée Hôtellier Sainte Thérèse La Guerche de Bretagne	112,50 €	23,70 €	
Lycée Jean-Baptiste LE TAILLANDIER	37,50 €	37,50 €	37,50 €
MFR St Grégoire	75,00 €	37,50 €	37,50 €
MFR35 Montauban de Bretagne	112,50 €		
Etablissements scolaires publics extérieurs (article 65738)	0,00 €	110,00 €	
Etablissements Scolaires publics	0,00 €	110,00 €	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat		110,00 €	
Total général	19 888,80 €	19 423,20 €	16 888,00 €

Subvention CCAS 2018 – Compte 657362 : 3 400 € (Idem 2017)

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les subventions énumérées ci-dessus
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document lié à cette décision

Après délibération et par 16 votes POUR, le conseil municipal approuve ces propositions.

➤ **2018 02 22 d2 – Budget bibliothèque 2018**

Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Bilan de l'activité de la bibliothèque pour 2017 :

- 11 394 prêts de livres, soit moins 12 % par rapport à 2016.
- 231 prêts de CD soit + 5% par rapport à 2016
- 238 Familles sont adhérentes soit 31 nouvelles inscriptions par rapport à 2016 pour un total de 645 personnes hors classes et associations.

En 2017, la bibliothèque a mis en service 386 livres pour la somme de 4 043 €, 10 CD pour 143.90 € et 24 abonnements à des revues pour 1 163.43 €

Pour 2018, il est proposé au conseil l'acquisition de matériel pour les montants suivants :

Livres 4 100 €

Revue 1 200 €

CD/DVD 150 €

TOTAL : 5 450 €

Soit un budget identique à celui de 2017.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve le budget 2018 pour la bibliothèque.

➤ **2018 02 22 d3 – OGEC – Ecole privée : subvention classe verte**

Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Par un courrier du 8 décembre 2017, l'école privée sollicite une subvention pour l'organisation d'une classe verte dans les Pyrénées du 1^{er} au 9 juin 2018. Cette classe verte concerne 70 élèves.

La subvention 2018 s'élève à 70 élèves * 49 € soit **3 430 €**

	Nombre d'élèves	Par élève	Subvention
2010/2011			0 €
2011/2012	66	49 €	3 234 €
2012/2013			0 €
2013/2014	65	49 €	3 185 €
2014/2015			0 €
2015/2016	67	49 €	3 283 €
2016/2017			0 €
2017/2018	70	49 €	3 430 €

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le versement d'une subvention de 3 430 € à l'école privée pour la classe verte

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition.

➤ **2018 02 22 d4 – Avis sur la modification des statuts de Vitré Communauté dans le cadre de la compétence GEMAPI**

Mme le Maire expose

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5216-05 relatif aux compétences des communautés d'agglomération ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), qui a créé la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui confie au bloc communal une compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre, au plus tard au 1er janvier 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant modification des statuts de Vitré Communauté ;

Vu le courrier cosigné par les 3 préfets de la Loire Atlantique, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, au sujet du processus d'adhésion des EPCI à fiscalité propre au futur Syndicat mixte ouvert « EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Vilaine », que va devenir l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) ;

Considérant que la politique de l'eau et des milieux aquatiques est complexe et mobilise de nombreux acteurs et est connectée avec de nombreux autres pans de l'action publique ;

Considérant que les actions à mener peuvent être décrites sous deux angles complémentaires :

- La proximité pour bien agir concrètement : il s'agit des actions menées actuellement par les syndicats de bassin versant locaux (à savoir pour le territoire de Vitré Communauté : les syndicats du Chevré, de la Vilaine Amont, du Haut-Couesnon, de la Seiche, du Semnon et de l'Oudon) ;
- La coordination et la solidarité à l'échelle du bassin de la Vilaine : la coordination est assurée par la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et son établissement porteur ; elle suppose des moyens humains et techniques d'expertise, d'analyse des données, de mise en réseau des acteurs... La solidarité doit s'exercer dans la gestion des ouvrages et équipements qui structurent et sécurisent notre bassin vis-à-vis des inondations, de la production d'eau potable ;

Considérant que l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV), institution interdépartementale, fondée par les Départements d'Ille et Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan qui avait pour but initial l'aménagement hydraulique de la Vilaine, s'est transformée en syndicat mixte ouvert, dénommé «EPTB Vilaine » en 2017, pour permettre l'adhésion des EPCI et l'adoption de nouveaux statuts ;

Considérant que les missions sont distribuées en 2 grands blocs relatifs à l'eau, aux milieux aquatiques et aux inondations, et un troisième spécialisé visant la production d'eau potable ;

Considérant que le premier bloc constitue le socle des missions de l'EPTB ;

Considérant que les statuts prévoient pour l'ensemble des membres, des missions d'animation, d'études, de connaissances, de communication visant principalement le portage de la CLE du SAGE Vilaine ;

Considérant que ces missions d'expertise et d'ingénierie seront développées pour faciliter l'exercice des missions GEMAPI de proximité, réalisées par les acteurs locaux ;

Considérant que ce premier bloc vise également les missions d'aménagement sur des ouvrages hydrauliques structurants et multi-usages, en premier lieu le barrage d'Arzal, pourra également viser les 3 ouvrages de la Valière, la Cantache et la Haute-Vilaine en amont de Rennes sur le Pays de Vitré ;

Considérant que le second bloc prévoit la possibilité de réaliser pour les EPCI du bassin des « missions à la carte » ;

Considérant que les services de l'Etat se sont accordés pour la rédaction des compétences qui doivent être détenues par les EPCI pour pouvoir adhérer à l'EPTB (le « socle » du futur EPTB) ;

Considérant que ces compétences ont été écrites de manière à bien viser les actions du futur EPTB, en évitant d'ouvrir trop largement le champ de leur application ;

Après délibération et par 8 votes POUR, 1 vote CONTRE et 10 ABSTENTIONS, le conseil émet un avis favorable à la modification des statuts de Vitré Communauté intégrant les compétences facultatives suivantes à compter du 01/01/2018 :

- animation et portage du SAGE et participations aux missions d'un EPTB,
- gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

➤ **2018 02 22 d5 - Implantation antenne ORANGE : avis du conseil municipal**

M. Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, expose :

Par une délibération du 19 octobre 2017, le conseil municipal avait étudié le projet d'implantation d'une antenne relais ORANGE près du complexe sportif, sur un terrain communal.

Le conseil avait décidé de prévoir une période de concertation avec la population avant de se positionner. Suite à cette concertation, des habitants ont manifesté leur opposition au projet. D'autres implantations ont été étudiées (près de la CUMA ou dans la zone d'activités), mais refusées par ORANGE.

Pour information, ORANGE étudie une implantation près du répartiteur télécom situé derrière de la salle Robert Schuman. L'antenne envisagée faisant moins de 12 mètres et le terrain appartenant déjà à ORANGE, aucune autorisation d'urbanisme n'est nécessaire.

Après délibération et par 3 ABSTENTIONS et 16 votes CONTRE, le conseil émet un avis défavorable à l'implantation d'une antenne relais ORANGE sur le terrain communal situé près du complexe sportif.

➤ **2018 02 22 d6 – Rapport d'activités 2016 SMICTOM**

M. Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, présente aux conseillers le rapport d'activités 2016 du SMICTOM.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2016 du SMICTOM.

➤ **2018 02 22 d7 – ENEDIS : convention de mise à disposition d'un terrain communal**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

ENEDIS souhaite implanter un poste de transformation électrique sur la parcelle communale ZZ 0068 située dans la zone d'activités de la Haute Bouexière.



Une convention de mise à disposition doit être signée avec ENEDIS pour cette parcelle.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document lié à ce dossier.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

➤ **Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibérations du 14 avril 2014 et du 16 novembre 2017)**

Droit de préemption urbain

- ✓ 2018-16 : Parcelle C 765 située 37, rue St Martin et appartenant à M. Patrice Beaudouin : pas de préemption

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

➤ **Compte-rendu des commissions :**

Commission LASIC du 8 février 2018 : vue en conseil

Commission finances du 15 février 2018 : vue en conseil

Commission embellissement du 19 février 2018 :

- Aménagements et plantations
- Entretien des terrains de foot

Commission environnement du 20 février 2018

- Avancement du projet de compostage des déchets de cantine
- Entretien des terrains de foot

➤ **Questions et informations diverses**

1 Dates à retenir

Atelier jardin champêtre : 27/02 et 13/03

Commissions finances : 8/03/2018

Inauguration du jardin de la biodiversité : 26 mai 2018

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 22 mars

Jeudi 26 avril

Modification : Jeudi 31 mai

Jeudi 28 juin

La Maire :

Les membres du bureau municipal :



The image shows several handwritten signatures in black ink, some overlapping each other. To the right of the signatures is the official circular seal of the Municipality of Balazé. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE de BALAZÉ' at the top and '35500 (Ille-et-Vilaine)' at the bottom.